



**Agrilogie**  
Grange-Verney  
Marcelin

# Patente arboricole

Département des finances et de l'agriculture (DFA)  
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)  
[www.vd.ch/agrilogie](http://www.vd.ch/agrilogie)



# PATENTE ARBORICOLE

- TITRE OBTENU** Patente cantonale d'arboriculture.
- PUBLIC CIBLE** Professionnels de la terre et des métiers verts souhaitant se spécialiser dans la branche arboricole.
- CONTENU**
- Sols, fumure.
  - Soins aux arbres, protection des plantes.
  - Taille et conduite des arbres.
  - Connaissance des espèces et des variétés de fruits à pépins, à noyaux ou de petits-fruits.
  - Mécanisation.
  - Suivi de la maturité, récolte, commercialisation.
  - Alternatives et diversification.
  - Aspects économiques.
  - Production biologique.
  - Conception d'un nouveau verger.
- OBJECTIFS** Être capable de conduire et gérer un verger professionnel selon les principes de la production intégrée et relever les défis futurs de la profession arboricole.
- DÉROULEMENT** Env. 250 périodes durant 12 mois, à Marcelin, Morges.

**Avec la collaboration :**  
Union fruitière  
lémanique



**Renseignements et inscription :**

Agrilogie  
M. Yves Pottu, doyen  
Av. de Marcelin 29, CH-1110 Morges  
T +41 (0)21 557 92 50 – yves.pottu@vd.ch  
[www.vd.ch/agrilogie](http://www.vd.ch/agrilogie)

